



- 1 / Zone urbaine (U)**
- Zone urbaine : mixité des fonctions renforcée
  - Zone urbaine : mixité des fonctions sommaire
  - Zone urbaine : vocation résidentielle exclusive
  - Zone urbaine : vocation d'activités économiques dominante
  - Zone urbaine : vocation d'hébergements touristiques dominante
  - Zone urbaine : vocation d'équipements publics dominante
  - Zone urbaine : Secteur urbain de développement limité
  - Linéaires commerciaux (pointillés rouges) dans les secteurs de :
    - Mixité renforcée : changement de destination interdit
    - Mixité sommaire : nouveau commerce autorisé
  - Secteur en zone U soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - ▨ Servitude de Mixité Sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- 2 / Zone à urbaniser (IAU/2AU)**
- Zone IAU : urbanisation soumise à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU : urbanisation soumise à modification ou révision du PLU-IH
- A destination d'habitat
  - A destination d'activité économique
  - A destination d'équipement d'intérêt collectif
- 3 / Zone agricole et/ou naturelle (A/N)**
- Zone naturelle
- Zone naturelle (exploitations pétrolières)
  - Zone agricole
  - Zone agricole protégée
  - ▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- 4 / STECAL**
- STECAL à vocation touristique et de loisirs
  - STECAL à vocation de carrière
  - STECAL à vocation d'économie mixte (artisanat/tourisme)
  - STECAL à vocation d'artisanat et d'industrie
  - STECAL à vocation d'artisanat
  - STECAL dédié au Château de Salles
  - STECAL destiné à l'accueil ou sédentarisation des gens du voyage
- Données de contexte :**
- Bâti
  - Parcelles cadastrales
  - Limites communales



Belin-Béliet

**PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal**

**4.2 Règlement graphique**  
**4.2.2 Mixité des fonctions**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire arrêtant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,

Echelle : 1:21 000